

L'ÉCOLE MILITAIRE

LIEU DE MÉMOIRE DE L'ÉCOLE

FRANÇAISE D'ÉQUITATION

par le colonel Hubert DERODE
le lieutenant-colonel Jean de PRÉAUDET
et Claude TRABUC

La revue *Monuments Historiques* a publié un numéro spécial, épuisé dès sa sortie, consacré à l'architecture équestre (1).

Sans attendre sa réédition, nous soumettons à nos lecteurs, les conclusions de trois de nos camarades qui, à la suite d'un studieux retour aux sources, posent, en termes renouvelés, le problème très actuel du Manège de l'École Militaire.

Deux thèses sont en effet en présence :

Partant des missions confiées à l'Armée, la première constate que le cheval n'a plus de fonction militaire ; elle en déduit que toute somme dépensée pour le manège sort de ses attributions. Cette position fonctionnaliste admet que le Ministère chargé des Armées puisse se voir confier des fonctions non militaires : ainsi de l'entretien, dans un but esthétique, des monuments historiques du domaine militaire ; ainsi du parc de voiture du Premier Ministre dont elle assure la logistique. L'orientation ayant été donnée à la DAG en 1988 par un membre du cabinet de fermer le manège, puis en 1989 de construire un auditorium, elle envisage de construire le second dans le premier.

La deuxième thèse estime que l'outil militaire n'a d'efficacité que si l'opinion est consciente d'avoir quelque chose à défendre.

En suggérant de faire connaître aux Parisiens et aux Français le Manège de l'École Militaire, lieu de mémoire de l'équitation, les auteurs se proposent de mieux insérer les Français dans leur histoire, l'Armée dans la nation et le bâtiment dans la ville, et d'apporter ainsi, pour un faible coût, une contribution substantielle à l'esprit de Défense.

La promotion du Manège leur paraît être, en outre, la seule façon de mettre un terme à l'introversion croissante de l'École Militaire et d'inverser le processus de recul commencé il y a un siècle, par la perte de l'assise de la Tour Eiffel, marqué, en 1906, par celle du Champ-de-Mars, en 1932, par la construction de deux Ministères Place de Fontenoy, en 1955, par celle de l'Unesco sur d'anciens quartiers de cavalerie et plus récemment par l'apparition, sur le Champ-de-Mars, de différents salons.

(1) N° 167 de janvier-février 1990. Caisse Nationale des Monuments Historiques 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris.

L'article comporte, en outre, un historique fouillé de l'ensemble du bâtiment par M. Jantzen, architecte en chef des Monuments Historiques chargé de l'École Militaire de l'ANOR ABC dont nous citons ici l'un des articles.

Nos camarades en appellent au Ministre bien informé ; l'orientation de 1988 a été proposée sans que l'on soit conscient que Paris est le berceau de l'Équitation française et l'École Militaire celui de l'équitation militaire ; sans souci des origines de l'École née à fois autour de l'Armée et autour du Cheval et sans prise en compte du patrimoine architectural équestre de l'École Militaire.

Deux anciens écuyers du CADRE NOIR, le colonel Hubert DERODE, auteur d'un ouvrage sur les origines de l'École Militaire et le lieutenant-colonel Jean de PRÉAUDET, professeur d'histoire à l'École Supérieure de guerre, ont été respectivement écuyer en chef et écuyer de l'École Militaire. Quant à Claude TRABUC, Inspecteur Général des Finances ancien auteur de la 24^e cession de l'IHEDN, nous l'avons, il y a dix ans, invité à adhérer à notre association, en raison de l'intérêt qu'il porte aux questions militaires, au cheval et à l'art.

Tous trois pensent que parler de sport militaire c'est avoir une vision réductrice de l'équitation. Il partagent la conviction du général l'HOTTE, exprimée dans un beau texte "Souvenir d'un officier de cavalerie", qu'elle est le premier des arts majeurs.

Nous invitons les Amis du CADRE NOIR à lire la revue.

L'ÉQUITATION COMME SCIENCE APPLIQUÉE DU COMMANDEMENT

Si la symbiose de l'École d'officiers et du Manège est évidente à l'origine, elle n'est pas aujourd'hui fortuite. En France, l'équitation est reconnue comme une préparation à l'exercice de l'autorité. Pédagogues et écuyers ont pour mission non pour convaincre de l'obéissance, mais d'exalter ce que la nature de leur élève recèle de plus précieux : chez l'homme, l'intelligence du réel ; chez le cheval, la beauté de la forme et du mouvement.

«Nous avons résolu de fonder une École militaire et d'y faire élever sous nos yeux cinq cents gentilshommes nés sans bien dans le choix desquels nous préférons ceux qui en perdant leur père à la guerre, sont devenus les enfants de l'État» (1). Comme pour préciser ce qu'il entend comme gentilhomme, Louis XV ajoute, «nous avons, par notre édit de novembre dernier, accordé la noblesse à ceux que leurs services et leurs grades ont rendu digne d'un honneur que la nature leur avait refusé».

Ceux que le Roi destine à commander ses troupes ne sauraient recevoir une simple formation de spécialiste des sciences militaires. L'édit de 1751 énonce : «après l'expérience de nos prédécesseurs et nous mêmes avons faite de ce que peuvent sur la noblesse française les principes de l'honneur, que n'en devrions-nous pas attendre si tous ceux qui la composent y joignaient les lumières acquises par une heureuse éducation ?» (2).

(1) Recueil d'édits, déclarations, arrêts du conseil, règlements et ordonnances du Roi concernant l'Hôtel de l'École Royale Militaire, à Paris chez P.-G. Le Mercier, imprimeur libraire, rue Saint-Jacques au Livre d'Or. MDCCCLXII avec privilège du Roi. Édit de Fondation. 1751, page 3.

(2) Recueil, page 3.

«On se proposait en effet de former les tempéraments en même temps que l'esprit et le cœur (3) écrit Pâris-Duverney. Le Maréchal de Belle Isle précise le rôle des professeurs : «ils doivent autant s'attacher à connaître le caractère des élèves que leurs dispositions pour la science qu'ils sont chargés de leur enseigner» et définit son projet pédagogique : «la mémoire étant la faculté de l'âme dont les enfants en général ont l'usage le prompt, il faut bien se garder de négliger un avantage si grand, mais autant qu'il est possible, il faut l'accompagner toujours des opérations du jugement» (4).

Les instructions du Maréchal de Belle Isle demeurent la charge de toute institution qui se propose de préparer des hommes à l'exercice de l'autorité. Un officier général d'Europe de l'Est le confirme aujourd'hui : «C'est après avoir été privés de la pratique libre, usuelle, publique de l'analyse logique que nous nous sommes aperçus qu'elle était mère de toutes les autres libertés et la seule voie de sauvegarde et de progrès des valeurs humaines. N'est-ce pas là une bonne définition de l'humanisme ? (5). Regroupant les écoles de guerre et les instituts d'enseignement militaire supérieur, l'École Militaire reste le lieu où se conjuguent le savoir et la réflexion.

La mécanisation de l'armée a fait oublier aux états-majors que l'équitation ne se réduisait pas à un moyen de transport ni à un mode de combat surannés mais qu'elle était une préparation expérimentale à l'exercice du commandement. Dans l'esprit des fondateurs, elle est l'un des exercices du corps indispensables à l'épanouissement de l'élève.

«Toutes les sciences... que les hommes traitent par raison, écrit Antoine de Pluvinel, ils les apprennent en repos, sans... agitation ni appréhension quelconque... Mais en l'exercice du cheval, il n'en est pas de même car l'homme ne le peut apprendre qu'en montant sur un cheval, duquel il faut qu'il se résolve à souffrir toutes les extravagances... qui ne se peuvent éviter qu'avec la connaissance de la science et de la solidité du jugement». Le cavalier devra agir «dans le plus fort de ses tourments avec la même promptitude et froideur que... celui qui est assis dans son cabinet...». Voilà pourquoi «ce bel exercice est utile à l'esprit» (6).

L'intelligence du cavalier, éclairée par le savoir doit s'appliquer, face au foisonnement de forces physiques et psychiques du couple cavalier-cheval, à mettre en jeu une sorte «d'empirisme organisateur». L'union, l'équilibre et le mouvement des corps étant du ressort de la mécanique, il est clair que l'équitation... peut être subordonnée à ses lois» (7) précise Jacques Amable d'Auvergne, fondateur du Manège de l'École Militaire. S'agit-il pour autant d'imposer au cheval une discipline contraignante faisant abstraction de l'intuition du cavalier et de la subjectivité du cheval ? Le chevalier de Boisdreffe observe son maître d'Auvergne : «Jamais on ne le vit, impatient ou colère, faire subir à un cheval un châtiment inconsidéré... (8). «Les effets de

(3) P. Laulan. Ecole Militaire. Paris, page 15.

(4) Recueil, page 115.

(5) Général J. Lagarde - Cahiers de mars, N° 119, 4^e trimestre 1988, page 60.

(6) Vaux (Baron de). Les écoles de cavalerie, pages 163-164.

(7) Vaux, page 96.

(8) Vaux, page 92.

force étaient sévèrement proscrits, l'écuyer et le cheval semblaient se mouvoir en vertu d'un accord si parfait qu'aucun signe extérieur ne venait en trahir le secret aux yeux de l'observateur... L'animal semblait obéir à sa propre impulsion... et se plaisait sous cette domination dissimulée «Enfin, conclut Boisdreffe au sujet de M. J.-A. d'Auvergne» : «Il n'était point de cheval qui ne fut embelli par sa brillante exécution» (9).

De même que les instructions du Maréchal de Belle Isle visent à épanouir le cadet dans toutes ses facultés, l'enseignement équestre hérité de J. d'Auvergne propose que le cheval «se meuve comme de lui-même.» «Mettre en œuvre les seules forces utiles au mouvement considéré» n'est pas seulement la définition de ce que l'équitation française nomme la légèreté. Elle est aussi la règle à suivre par tous ceux qui veulent commander sans soumettre ni avilir. L'École de commandement, l'académie équestre et l'édifice qui les abritent luisent à la même source : l'humanisme français du XVIII^e siècle.

Jean de PRÉAUDET

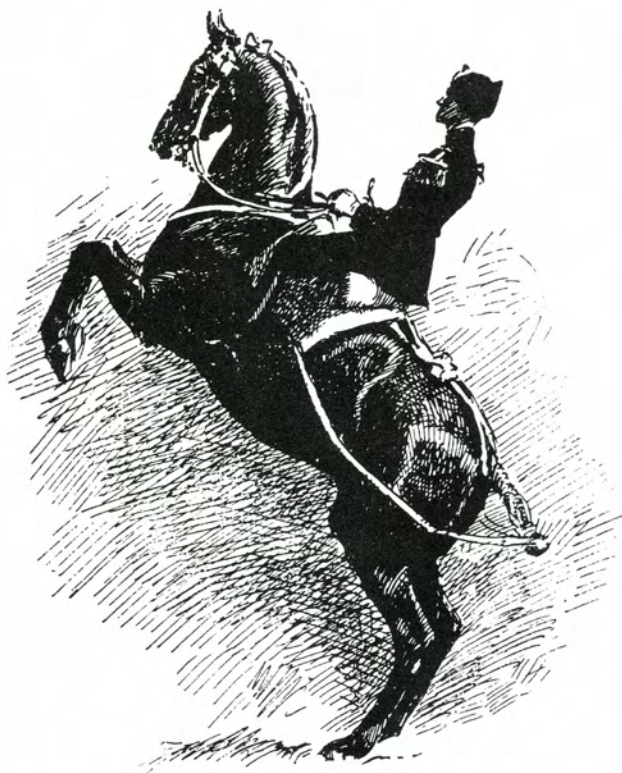
paru dans le bulletin N° 153 de la Revue de l'ANOR ABC
publié ici avec l'aimable autorisation du colonel RIOM.



*Jacques-Amable d'AUVERGNE (1729-1798).
Élève de Lubersac.
Fondateur de l'Équitation militaire française.
Écuyer en chef du manège de l'École militaire de Paris
de 1756 à 1788.
Ses écrits n'ont pas été publiés.*

(9) Vaux, page 35.

« *LES AMIS*
DU CADRE NOIR »



BULLETIN D'INFORMATION N° 34

JUILLET 1991